



SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 8 juillet 2014 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 1^{er} juillet 2014, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32

Nbre de membres présents : 24

Nbre de voix délibératives : 33

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Stéphane FERRARELLI

LISSIEU : Jean Claude GRANGE

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE

SAINT-GERMAIN : Jean-Michel CARON

CONSEIL GENERAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Bénédicte KUNTZIGER

COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Charles BRECHARD à Eric MAZOYER, Paul LAFFLY à Max VINCENT, Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Eric MAZOYER

Reprise délibération sur parcelles AB587 et 588 à St Romain au Mont d'Or

Le conseil syndical a délibéré le 10 février 2014 pour l'acquisition des parcelles AB587 et 588 sur Saint Romain. Une erreur de copier-coller a fait apparaître un paragraphe en conclusion qui ne concerne pas ces parcelles. Il est proposé au conseil syndical de rectifier cette erreur retranscrite en italique ci dessous en reprenant cette délibération :

« Cette acquisition concerne une DIA notifiée par la SAFER sur Saint Romain pour les parcelles AB587 588 pour une surface de 4 229 m2. Ces parcelles se situent entre le chemin du PINAY et le front de carrière de Chanelette, une cabane en pierre dorée ni clos, ni couverte est présente sur la parcelle AB587. Pour des motifs environnementaux et de contrôle des activités susceptibles de se développer dans ces secteurs de front de carrière et de tunnel de carrier une préemption au prix a été demandée à la SAFER. Le montant de la vente s'élève à 2 955.78 € auquel il faudra ajouter les frais d'intervention SAFER.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à signer la promesse unilatérale d'achat, les actes notariés et tous documents nécessaires à l'acquisition des parcelles AD 361 AD 362 et AD 363 sur la commune de Saint Cyr au Mont d'or pour un montant prévisionnel de 2 956€ hors frais notaire et hors frais SAFER. Les crédits sont inscrits au budget 2014 sur la ligne acquisitions foncières par le SMMO ».

La délibération du 10 février 2014 est modifiée de la façon suivante :

Cette acquisition concerne une DIA notifiée par la SAFER sur Saint Romain pour les parcelles AB587 588 pour une surface de 4 229 m2. Ces parcelles se situent entre le chemin du PINAY et le front de carrière de Chanelette, une ancienne maison de carriers en pierre dorée en ruine ni clos, ni couverte est présente sur la parcelle AB587. Pour des motifs environnementaux et de contrôle des activités susceptibles de se développer dans ces secteurs de front de carrière et de tunnel de carrier une préemption au prix a été demandée à la SAFER.

Le montant prévisionnel de la vente s'élève à 3 000 € hors frais.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à signer la promesse unilatérale d'achat, les actes notariés et tous documents nécessaires à l'acquisition des parcelles AB587 588 sur la commune de Saint Romain au Mont d'or ; pour un montant

prévisionnel de 3 000€ hors frais notaire et hors frais SAFER, les frais SAFER s'élevant à 780 € dont 130 € de TVA. Les crédits sont inscrits au budget 2014 sur la ligne acquisitions foncières par le SMMO.

Le conseil syndical élit à l'unanimité la commission
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Max VINCENT

